

BURKINA FASO

IV^E REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Session permanente

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 23 MAI 2024**

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA

Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

Premier Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Yaya KARAMBIRI**

Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 09 novembre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement pour le financement de la deuxième phase de construction et d'équipement du Centre hospitalier régional de Manga, **dossier n°091** ;
- Projet de loi portant coordination du régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et du régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso, **dossier n°088**.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière le jeudi 23 mai 2024, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de messieurs Kiswendsida Evariste ZONGO et de Yaya KARAMBIRI, respectivement Premier et Quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par messieurs :

- Bassolma BAZIE, Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale ;
- et de Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU, Ministre de la Santé et de l'hygiène publique.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures 10 minutes -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, mon Général soyez les bienvenus avec vos collaborateurs.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Yaya KARAMBIRI

Quatrième Secrétaire parlementaire

Bonjour chers collègues.

Excellence Monsieur le Président avec votre autorisation, nous allons procéder à l'appel nominal. Chers collègues veuillez répondre présent à l'appel de votre nom.

(Monsieur Yaya KARAMBIRI procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal nous avons :

- **13 députés absents excusés ;**
- **03 députés absents non excusés ;**
- **11 procurations ;**
- **55 députés présents ;**
- **66 votants.**

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 26 avril 2024.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont également informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués les procès-verbaux des séances plénières du mardi 26 et du vendredi 29 mars 2024.

A ce jour aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition.

En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, vous êtes informés que le gouvernement a fait parvenir à l'Assemblée législative de transition, la réponse à la question écrite du député Kanibè TUINA adressée au ministre du développement industriel, du commerce de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. La question était relative aux causes de l'incendie survenue dans la nuit du 6 au 7 février 2024 à la SOFITEX à Banfora 1.

Conformément aux dispositions de l'article 143, alinéa 3 de notre règlement, cette réponse sera publiée dans le procès-verbal de la séance plénière de ce jour.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des deux projets de loi.

M. Kiswendsida Evariste ZONGO

Premier Secrétaire parlementaire

Merci Excellence Monsieur le Président. Avec votre autorisation, je vais annoncer les deux projets de loi, objets des dossiers n°091 et 088.

Il s'agit du :

1. Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 9 novembre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement pour le financement de la deuxième phase du projet du renforcement du projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier régional de Manga, objet du dossier n°091 ;
2. projet de loi portant coordination du régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et du régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso, objet du dossier n°088.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

La Commission des Finances et du Budget (COMFIB) et la commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) sont respectivement affectataires des dossiers n°091 et n°088 pour le fond.

La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) et la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies pour avis du dossier n°091.

La CGSASH et la COMFIB sont saisies pour avis du dossier n°088.

Mesdames et messieurs les députés, à la demande du gouvernement nous allons commencer par l'examen du projet de loi, objet du dossier n°088.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M Bassolma BAZIE

*Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique,
du Travail et de la protection sociale*

Le gouvernement répond par la négative.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la CAGIDH, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans le projet de loi.

Par conséquent, la discussion article par article du projet de loi, objet du dossier n°088 portera sur le texte issu de la CAGIDH.

Ce rappel vaut également pour la discussion du projet de loi, objet du dossier n°091.

Je donne la parole au président de la CAGIDH pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Lassina GUITI

Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président. Je voulais inviter le député DIALLA Moumouni à nous faire lecture du rapport de la CAGIDH.

Merci monsieur le rapporteur.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Merci beaucoup.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre en charge de la Fonction publique ;

Mesdames et messieurs les députés ;

Mesdames et messieurs le personnel parlementaire ;

Chers amis de la presse.

Je voudrais vous livrer le rapport de la commission en ma qualité de rapporteur.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IVe République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH), Rapport n°2024-014/ALT/CAGIDH, Dossier n°088 relatif au projet de loi portant coordination du régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et du régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso, Présenté au nom de la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH) par le député Moumouni DIALLA, rapporteur.

(Il donne lecture dudit rapport)

Ouagadougou le 17 mai 2024

Le Président, Lassina GUITI

Le Rapporteur, Moumouni DIALLA

Je vous remercie.

Monsieur le Président, voilà la quintessence du rapport de la commission.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au président de la COMFIB pour son rapport d'avis.

Monsieur le président !

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

J'invite l'honorable Sephorah Anita Soumaï TRAORE à livrer le rapport de la commission.

Mme Sephorah Anita Soumaï TRAORE

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°088 (avis)

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Monsieur le Ministre d'Etat ;

Honorables députés ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Mesdames et messieurs de la presse, bonjour.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation je vais directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des Finances et du Budget.

De ces échanges, il ressort que le projet de loi organique permettra de :

- résoudre les difficultés dans la mise en œuvre de la loi n°033/98/AN du 18 mai 1998 ;

- prendre en compte l'évolution des besoins des populations en général et des travailleurs en particulier, en matière de protection sociale.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 16 mai 2024

Le Vice-président, Drissa SANOGO

Le rapporteur, Sephorah Anita Soumaï TRAORE

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter la députée Assita Bénédicte Françoise Romaine BAILOU a bien vouloir présenter la synthèse du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

Mme Assita Bénédicte Françoise Romaine BAILOU

Rapporteur CGSASH pour le dossier n°088 (avis)

Excellence Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers collègues députés,

Chers membres de l'administration parlementaire,

Femmes et hommes des médias, bonjour.

Excellence Monsieur le Président, avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et l'avis de la commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- disposer d'un texte actualisé et adapté à l'évolution et aux besoins de couverture sociale des travailleurs assujettis, tant du secteur public que du privé en matière de prévoyance sociale ;
- définir les règles de collaboration entre les services de prévoyance sociale dans l'intérêt du travailleur ;
- mieux prendre en compte par l'assurance volontaire, les travailleurs non assujettis à un régime de sécurité sociale obligatoire.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 16 mai 2024

La présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Assita Bénédicte Françoise Romaine BAILOU

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* »

Cette disposition s'applique aux députés membres de la CAGIDH, affectataire du dossier n°088 pour le fond.

Chers collègues la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

La parole est à l'honorable YARO Mamadou.

M. Mamadou YARO (GC/PDCE)

Merci monsieur le Président.

Ma question est posée à l'adresse du ministre. C'est la réponse à la question 13 : le gouvernement dispose-t-il de mécanisme pour contraindre l'ensemble des employeurs à déclarer leurs salariés à la CNSS ?

La réponse du gouvernement conclut sur un paragraphe qui dit que la mise en œuvre des sanctions prévues par les lois en matière de sécurité sociale par les inspections de travail contribue à améliorer le taux de déclaration des travailleurs. Seulement, on ne nous dit pas quel est ce taux, on parle d'amélioration du taux. Et effectivement quand on remonte un peu dans la réponse, on dit qu'environ 2000 entreprises ont été contrôlées en 2023 par les inspections de travail. Sur ce chiffre, quels sont les résultats pour spécifier le taux afin qu'on l'améliore ?

Voilà ma question, c'est juste une précision.

Le Président

Merci.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA. Vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Ma question est en lien avec la réponse à la question n°10, qui porte sur la prise en compte des indemnités dans le calcul de la pension.

En réponse à cette question, monsieur le Ministre, vous avez dit que la loi n°003-2021/AN du 1^{er} avril 2021 avait corrigé cette insuffisance et prévoit la prise en compte des indemnités dans la liquidation de la pension.

J'aimerais savoir donc quelles sont les indemnités concernées lorsqu'on sait que les travailleurs n'ont pas tous et toutes les mêmes indemnités ? Il y a certaines indemnités qui se ressemblent, c'est vrai, suggestion, technicité, résidence et tout mais il y a certains également qui ont des indemnités spécifiques. Je ne sais pas si cette loi prévoit la prise en compte de toutes les indemnités qui sont servies à l'agent de l'Etat ou bien il y aura une nomenclature des indemnités qui seront indexées et qui rentreront dans la prise en compte du calcul de la pension ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la CAGIDH pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le président, y'aurait-il des questions qui vous concernent ?

M. Lassina GUITI

Président de la CAGIDH

Merci Excellence, je crois que l'ensemble des questions est adressé au gouvernement.

Merci beaucoup.

Le Président

Je remercie le président et les membres de la CAGIDH pour le travail abattu. Je saisis l'occasion pour féliciter et remercier aussi les membres des deux autres commissions générales saisies pour avis.

A présent, je me tourne vers le gouvernement, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions posées par les députés.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

M. Bassolma BAZIE

*Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique,
du travail et de la protection sociale*

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Chères personnalités de l'administration parlementaire ;

Chers représentants des médias ;

Chers collaborateurs,

Bonjour à toutes et à tous.

Excellence Monsieur le Président, avant de répondre aux questions qui ont été adressées au gouvernement, permettez-moi une fois de plus de vous signifier notre compassion et solidarité dans la mesure où nous avons pris part au passage d'un ancien président défunt de l'Assemblée, je veux parler de Bongnessan Arsène YE. Etant donné qu'en tant que premier répondant des ressources humaines de l'Etat et passant devant vous, je m'impose le devoir de vous réitérer nos encouragements, notre solidarité et notre profonde compassion. Et dans le même sens, à l'endroit de l'ensemble des honorables qui sont dans la salle qui auraient été touchés de près ou de loin en termes de difficultés sociales mais aussi à l'endroit de l'ensemble du peuple burkinabè pour les meurtrissures que nous continuons de subir liées à la situation difficile nationale que nous connaissons. Dieu et les mânes des ancêtres voulant que nous ayons la force, l'intelligence et la cohésion nécessaire pour faire face afin que ces difficultés soient enterrées en 2024.

Et dans ce sens justement, Excellence, permettez-moi de vous signifier personnellement, ma profonde reconnaissance et celle de l'ensemble des populations du Centre Ouest pour votre disponibilité et votre égard à notre endroit à désigner une personnalité, collaborateur très proche de vous-même pour rehausser grandement la cérémonie qui a été organisée dans le Centre Ouest et précisément à Koukouldi dans le cadre de la pose de la première pierre du Centre culturel « YILO » de Koukouldi rentrant dans le cadre de la journée qui a été dédiée à nos traditions et à nos coutumes.

Le lendemain effectivement de cette journée au niveau national, toute la journée, il a plu. Nous souhaitons compter sur les mânes des ancêtres à ce que cette saison soit de la même façon entretenue, avec les prières de toutes les autres communautés qui étaient présentes que ce soit les musulmans, les catholiques et les protestants qui étaient là également ce jour.

En ce qui concerne le point du jour, je tiens à vous présenter mes excuses parce qu'aujourd'hui coïncide avec une activité de l'ensemble des membres du gouvernement avec le Chef de l'Etat, portant sur la gestion budgétaire et la gestion des ressources humaines de l'Etat, comment maîtriser les effectifs de l'Etat.

Moi-même, je devais faire un exposé mais je me suis fait représenter par le Secrétaire général du ministère. Je tiens donc à m'excuser si je ne suis pas venu avec mes collaborateurs directs. Mais les collègues, je les ai compris, à ce qu'ils ne se détachent pas pour m'accompagner.

Dans ce sens, je réitère aussi mes excuses parce que la commission qui nous a reçus a dû subir également des difficultés dans leur agenda parce que nous sommes passés devant eux, je pense, quand ils nous ont écouté, on devait se revoir le jeudi, il se trouve que le 15 mai a coïncidé avec le mercredi donc jour de conseil de ministres. Le conseil de ministres a été reporté pour le jeudi, donc ils ont dû batailler dans leur emploi du temps pour pouvoir nous recevoir dès le lendemain.

Je réitère mes excuses et je tiens également à leur signifier notre reconnaissance pour l'accueil et le climat qui a entouré l'ensemble de nos travaux. Les conditions dans lesquelles ils nous ont mis pour que nos travaux puissent correctement se dérouler.

Donc Excellence, je tiens aussi à vous réitérer la profonde reconnaissance du ministère de la Fonction publique parce que cet élément que nous vous présentons ce matin ou sur lequel vous avez bien voulu nous nous convoquer est un énième élément de votre contribution, je vais parler de vous-même et de l'ensemble des honorables à travailler conformément à l'esprit de l'article 20 de la Constitution du 2 juin 1991, qui dit que le gouvernement doit veiller à l'amélioration constante des conditions de vie des travailleurs.

Justement depuis que la transition est arrivée, c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons remarqué que des préoccupations qui ont été portées bien avant, même nous autres notre naissance, ont pu trouver solutionnement. Des revendications qui remontaient à des années de la proclamation de la République le 11 décembre 1958 et également au niveau des plateformes syndicales des années 1960. Je veux parler du fait que nous avons pu lever la voix et faire en sorte que notre pays soit libéré de la présence des forces étrangères.

Il faut le reconnaître, ce sont des revendications qui revenaient permanemment dans les plateformes syndicales, nous sommes nés trouver, on est venu trouver, mais il n'y avait pas eu de solution à cela.

Prenons rien que ce point, j'estime que les honorables que vous êtes et l'ensemble des membres du gouvernement ont résolu les préoccupations du monde du travail à plus de 100%. Je le dis parce qu'une chose est d'avoir des moyens pour vivre, l'autre chose c'est d'abord vivre. Et quand on cherche à se débarrasser de toutes les coquilles qui peuvent nous empêcher de vivre, je pense que c'est le plus grand des acquis. Je tiens sincèrement à vous dire grandement, merci.

Le deuxième élément, c'est la loi que vous avez permis de voter qui porte sur -permettez-moi de m'exprimer ainsi- la dépolitisation de l'administration et le renforcement de la méritocratie. Il y a également des revendications que nous, nous sommes venus trouver auxquelles j'ai pris part en termes de sécurisation quand j'étais à l'université mais également qui ont pu trouver solution en 2023. Je veux parler du décret qui porte sur les permanences syndicales pour les actions syndicales et le Check off, etc.

Donc ce point aujourd'hui que nous sommes en train d'aborder vient davantage porter une grande amélioration à ces conditions de vie des travailleurs. Je le dis parce que quand je prends l'architecture textuelle dans le cadre de la protection sociale des travailleurs, il y a un certain nombre de textes. Et le premier texte que je peux citer, c'est la loi n°013 de 1972 portant code de sécurité sociale dans notre pays qui a été pris précisément le 28 décembre 1972, permettant d'impacter et la possibilité aux travailleurs de faire des souscriptions volontaires ou l'assurance volontaire.

La deuxième norme que je peux citer, c'est la loi n°033-1998 du 18 mai 1998 qui permet de coordonner l'ensemble des actions entre les deux régimes de sécurité sociale, le régime au niveau des agents publics de l'Etat et le régime au niveau des travailleurs et assimilés du privé.

Je peux également citer la loi N°03 du 1^{er} avril 2021 qui porte sur le régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat et celle N°04 qui porte sur le régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs et assimilés du côté privé.

Mais c'est justement dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions, Excellence, que des difficultés sont apparues. Mais avant que ces difficultés n'apparaissent, je salue également le décret n°2022-0884 qui

a été pris le 22 septembre 2022 et qui permet à beaucoup de travailleurs de se retrouver. Pourquoi je le dis ainsi ? Excellence, vous savez très bien qu'un travailleur pour aller à la retraite, il faut avoir cotisé 180 mois, et les 180 mois, c'est 15 ans francs. Cela veut que dans le temps, avant la prise de ce décret, si vous avez cotisé 14 ans 11 mois, si vous devez aller à la retraite, on calculait vos cotisations et on vous remettait. Mais vous imaginez quel que soit votre façon de vous organiser personnellement, si on continuait de procéder ainsi, tout ce qu'on calculera les cotisations vous remettre en moins d'une année vous allez finir de tout consommer. Il y a vous-même, il y a vos épouses ou votre épouse, il y a vos enfants ; cela fait que les travailleurs continuaient de rentrer dans des zones de turbulence sociale, ne pouvant pas gérer après avoir passé tant d'années de travail et de sacrifices pour la Nation, on se retrouve dans des déboires.

Ce décret est venu dire qu'en principe, dès lors que quelqu'un a pu cotiser jusqu'à 13 ans, ce n'est pas normal de calculer ses cotisations et lui remettre. Il faut lui permettre de faire une cotisation volontaire, ce qu'on appelle les rachats de cotisations sur deux ans pour pouvoir bénéficier de la mise à la retraite. Cela permettra de sécuriser tous ceux qui se sont investis.

Si le travailleur a fait 13 ans, il lui reste deux, il a la possibilité de trouver des ressources pour compléter les deux ans et permettre à l'Etat d'assurer sa pension jusqu'à ce qu'il rejoigne les ancêtres. Et vous allez voir que cette façon de faire améliorera beaucoup de choses et permettra aux enfants d'être quand même à l'abri du besoin avec la pension.

Nous avons également en plus de cela, constaté que la mise en œuvre de la loi n°033 qui devait permettre la coordination entre la CARFO (la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires de l'Etat) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), il y a des travailleurs qui continuaient d'être dans les déboires et c'était lesquels ? J'ai tantôt dit qu'il faut 15 ans pour aller à la retraite. Vous imaginez un travailleur qui a cotisé au niveau de la CNSS cela veut dire qu'il a commencé à travailler dans le privé, il a fait 7 ans 6 mois et ce travailleur vient, il a la chance et il gagne un concours au niveau de l'Etat également de la CARFO, il cotise 7 ans 6 mois, la sommation en principe devait faire 15 ans. Mais si on n'amène pas ce projet de loi, cela veut dire que la CNSS ayant considéré qu'il a cotisé 7ans 6 mois, on l'appelle on calcule ses cotisations et on lui remet.

La CARFO également allait faire comme ça. Cela veut dire que l'intéressé n'allait pas avoir droit à la pension. Cette correction permet donc de stabiliser le travailleur, diminuer ses inquiétudes parce que

prochainement ça sera une sommation du temps de cotisation. Vous avez cotisé à la CARFO 7 ans 6 mois, vous avez cotisé à la CNSS 7 ans 6 mois, cela fait les 15 vous avez droit à la pension.

Qui doit prendre en charge cette pension ? C'est la Caisse au niveau de laquelle vous avez terminé votre cotisation. Si vous avez travaillé dans le privé et que vous avez terminé par la CARFO, c'est la CARFO qui prend directement en charge le calcul de la pension. Si vous avez travaillé au niveau de l'Etat et entre-temps vous vous êtes retrouvé dans le privé, vous avez donc terminé vos cotisations au niveau de la CNSS, c'est la CNSS également qui prend cela directement en charge au lieu de dire qu'ici vous n'avez pas fait 15 ans, l'autre côté vous n'avez pas fait 15 ans et qu'on calcule et on vous remet, cela permet véritablement de stabiliser.

Voilà pourquoi je dis, Excellence, une fois de plus ce jour est un grand jour parce que cela nous permet véritablement d'aller dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs qui constituent la première ressource de tout Etat, parce que la qualité de l'Etat, la qualité des institutions, c'est la qualité des hommes qui l'anime. Et si justement les hommes qui l'animent constatent qu'en servant l'Etat, ils sont en train d'aller vers une sortie et la retraite est vue comme un cimetière où les gens ont peur d'y aller, vraiment cela n'est pas bien. C'est à nous de créer toutes les conditions pour que la retraite soit une période de repos véritable du travailleur au lieu que ce soit véritablement une conduite au cimetière.

Dans d'autres contrées, quand quelqu'un va à la retraite, c'est comme s'il y avait une nouvelle vie. Il commence à vivre de nouveau et chez nous quand l'intéressé part, nous avons fait un point tout récemment ou généralement la majeure partie, nous prenons 100 personnes qui vont aller à la retraite, après 3 ans si on évalue, les gens ne valent même pas 20, donc cela veut dire quoi ? Ils ne peuvent pas.

Justement, ils ne valent pas 20 et c'est en lien avec une des questions qui a été posée sur la pension. Parce que vous avez travaillé à la CNSS, vous avez travaillé à la CARFO et si vous partez à la retraite, on prendra votre temps de cotisation multiplier par le salaire de base, multiplier par le taux d'anuité qui est de 2%. Cela veut dire que si vous avez fait une vingtaine d'années que ce soit à la CNSS ou à la CARFO, si on prend les 20 ans, pendant les 20 ans, vous vous avez un salaire par exemple de 200 000 et que vos indemnités aussi valaient 200 000, vous menez un rythme de vie de 400 000. Mais vous partez à la retraite, on va dire bon le salaire de base fait 200 000 ce n'est pas 400 000, on prend les 200 000 on va multiplier par le taux

d'anuité de 2% et multiplier par le nombre d'année, les 20 ans qui vous avez fait, vous vous retrouvez à 100 000.

Vous imaginez 100 000, quelqu'un qui va quitter un rythme de vie de 400 000 à 100 000, c'est très compliqué. Il ne peut pas durer dans la vie, il va avoir des difficultés. Voilà pourquoi je dis qu'en faisant comme ça, cela nous permet effectivement de créer les conditions nécessaires pour pouvoir avancer.

La question qui a été posée, pourquoi on n'a pas pris en compte les indemnités dans le calcul de la pension ? Heureusement qu'au niveau de la Caisse nationale de sécurité sociale cela se fait déjà, c'est au niveau de la Caisse autonome de retraite d'Etat... Mais maintenant la différence qui fait que cela se fait déjà cela veut dire qu'au niveau de la CNSS le régime du privé ayant pris cela depuis longtemps, le travailleur cotise encore plus et le patron privé également cotise encore plus.

Mais au niveau de l'Etat, si on doit impacter cela comme le travailleur du privé, c'est que le travailleur de l'Etat également, l'agent public je veux dire, doit aussi cotiser encore plus sur la base des indemnités qui seraient retenues pour pouvoir améliorer sa pension. Mais maintenant cela veut dire que la cotisation qui est reversée par l'Etat au nom de chaque travailleur également, l'Etat aussi doit cotiser plus. Ce n'est pas que le travail n'est pas fini, voilà le document que je vous présente, puisque nous avons porté la revendication au moment où j'étais l'un des responsables du mouvement syndical et avant effectivement que je ne quitte ces fonctions, je pense qu'en mai 2018, voilà le document qu'on a pu obtenir.

Cela veut dire que la CARFO a fait l'étude actuarielle qui permet la prise en compte des indemnités des fonctionnaires dans le calcul de la pension. Mais maintenant on a demandé à ce que cela soit présenté au gouvernement pour la mise en œuvre et cela a pris du temps. Et quand nous sommes arrivés au niveau de la Transition, la préoccupation a été évoquée et tout le monde est disposé à faire prendre cela en compte.

Mais attention, comme on le dit, il y a ce qu'on veut qui est conféré par les textes, mais il y a également le contexte. Et ce contexte qui fait que le travailleur doit cotiser plus, est-ce que le minimum qu'il gagne aujourd'hui avec l'effort de guerre où il est appelé où des retenues sont faites, si on doit encore le lancer dans d'autres retenues, est-ce que ça pourra tenir ? Voilà la question que nous nous sommes posée. Dans la mesure où en plus de la contribution à l'effort de guerre, nous vous avons présenté ici la question de

l'assurance maladie universelle, la loi a été votée en 2015, mais l'ensemble des décrets n'avaient pas été pris. En 2023, on a pris l'ensemble des décrets et l'enregistrement des travailleurs et des populations a déjà commencé dans le cadre de l'assurance maladie universelle où encore le travailleur aussi doit cotiser.

Donc vous imaginez si l'assurance maladie universelle activée il cotise, il y a également l'appel à l'effort de guerre, il doit cotiser, si on se précipite sur ce dossier en disant qu'il faut encore aller couper au niveau des indemnités, ce n'est pas évident que le travailleur ne va pas traverser des zones de difficultés. Donc le dossier est déjà prêt, nous sommes en train d'apprécier la situation, s'il plait à Dieu et que d'ici fin 2024 la crise commence à prendre ou a pris totalement fin et qu'on arrive à se retrouver et que la pression pèse moins sur le travailleur, on a la possibilité en tout cas d'introduire le dossier.

Mais si des voix s'élèvent tel que le point qui a été évoqué par l'UAS, et qu'on demande d'appliquer, nous on est prêt pour appliquer.

Je suis très content du fait que lorsque je pose une préoccupation que ce soit au niveau de l'ALT, que ce soit au niveau de la Primature, que ce soit le Président, ils sont prêts quand il y a une préoccupation qui concerne le monde du travail, quand on la présente, ils sont prêts à y aller. Maintenant, il faut que chacun voit comment cela peut peser sur son budget, c'est ce qui a fait que nous n'avons pas encore évoqué la préoccupation.

En ce qui concerne la deuxième préoccupation qui a été posée à savoir la déclaration des travailleurs au niveau de la CNSS, l'Etat dit qu'il n'a pas les moyens, nous sommes en train de vérifier mais il y a des moments où on ne peut pas être exhaustif. Pourquoi on ne peut pas être exhaustif à ce niveau ? Vous voyez que chaque jour, pour ne pas dire chaque mois, il y a des entreprises qui se créent, ces entreprises aussi ont des employés, donc cela veut dire que même si à l'instant T on dit, voilà le nombre de travailleurs déclarés au niveau de la CNSS, voilà le nombre d'entreprises qui sont venues se déclarer pour cotiser, c'est sûr qu'une semaine après, si je reviens, ça ne sera pas le même chiffre, en lien avec ceux, celles également qui vont fermer parce que ça ne tient pas, et celles qui vont ouvrir. C'est le premier aspect.

Le deuxième aspect au niveau de la cotisation, ce qui fait qu'on ne peut pas maîtriser les rémunérations, il y a le fait que l'Etat lutte contre ce fléau ; je l'appelle comme ça, mais pour le moment, on n'a pas encore trouvé les moyens pour tous cerner.

Qu'est-ce qu'on appelle fléau ? Vous avez une entreprise, vous avez 100 travailleurs qui sont à l'intérieur et comme le patron ne veut pas payer les impôts liés à ces 100 travailleurs, il va venir déclarer 20. Et quand il déclare 20, quand il veut renouveler un document pour continuer ses activités normales, il va déclarer les 20, il se met à jour par rapport aux 20 et c'est le document des 20 qu'il a.

Donc il va fonctionner comme ça. Ce qui fait que pour pouvoir connaître le nombre exact dans les entreprises, ça suppose qu'on donne les moyens qu'il faut aux inspecteurs et contrôleurs du travail.

Mais les inspecteurs et contrôleurs du travail, je suis passé ici un jour, je vous ai dit qu'il est arrivé des moments où même ces inspecteurs et contrôleurs du travail sont incarcérés par certains patrons. L'intéressé va pour faire un contrôle, s'il ne fait pas attention on l'enferme là-bas et nous sommes obligés de passer par soit la police ou la gendarmerie pour aller le libérer.

Or, conformément aux conventions de l'OIT que nous avons ratifiées, il est considéré comme le gendarme et le policier du monde du travail. Et il y a un certain nombre de moyens qui sont correctement libérés qu'on a dit de lui remettre pour faire son travail. Jusqu'à présent, ce n'est pas le cas.

Donc nous avons espoir que si le nouveau code venait à être adopté, à l'intérieur on a disposé le respect des conventions en lien et c'est cela qui va nous permettre d'aller de l'avant.

J'appelle ça un fléau parce que par moments, il y a la part de responsabilité de certains travailleurs. Je prends un exemple : je suis embauché, le patron me paie 500 000 et je m'entends avec le patron en disant si vous déclarez les 500 000, c'est que je vais cotiser plus. On s'entend, je vais aller déclarer 100 000 ou 200 000 et l'autre reste n'est pas déclaré.

Alors, que si l'autre reste n'est pas déclaré, cela veut dire qu'aujourd'hui vous allez donner l'impression que vous vivez bien, mais c'est quand vous allez atteindre la retraite qu'il y aura des difficultés parce qu'il y a une grande part qui n'est pas déclarée.

Donc vous voyez que quand on rentre dans ce cheminement, le travailleur lui-même qui devait peser pour que l'Etat ait l'information exacte, c'est lui-même qui contribue à triturer l'information de sorte que l'Etat à ce

niveau ne puisse pas être très exact en disant qu'on maîtrise la rémunération au niveau du privé.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à l'ensemble de ces éléments. Excellence, ces deux questions, j'ai pris un peu de temps en rappel pour vous dire également merci. Je pense qu'avec votre autorisation, je vais me limiter là parce qu'il y a des frères et sœurs, quand je fais comme ça, au lieu que ce soit moi qu'on regarde, ce sont les doigts qu'on regarde ; **(Rires)** permettez-moi de me limiter là, Excellence.

Merci beaucoup.

(Rires de la salle)

Le Président

Les doigts font partie de la personne. **(Rires)**

Je remercie le gouvernement. Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°088.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, il y a un amendement qui est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Yaya KARAMBIRI

Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec l'arrivée du député SANOGO Drissa, nous avons 67 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Chapitre I : Dispositions générales.

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Chapitre II : Conditions et modalités de mise en œuvre de la coordination

Article 3. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont en gras et expliqués en note de bas de page.

Le Président

Je vous remercie. Je mets l'article 3 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 4. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 5. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 5 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 6. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 7. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 7 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 8. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 9. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Chapitre III : Dispositions finales

Article 10. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, il y a un amendement qui est en gras et expliqué en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 10 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 11. La commission a la parole.

M. Moumouni DIALLA

Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°088

Excellence Monsieur le Président, pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°088.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, à présent, j'appelle en discussion le projet de loi, objet du dossier n°091.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Monsieur le Ministre de la Santé répond par la négative).

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier monsieur le Ministre d'Etat et ses collaborateurs et vous souhaiter surtout une très bonne journée, je sais que les contraintes de calendrier vous obligent à rattraper d'autres activités donc vous avez... **(le ministre d'Etat a décidé d'assister à la suite de la plénière)** d'accord merci.

Je donne la parole au président de la Commission des Finances et du Budget pour présenter le rapport de la commission devant le plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO

Président de la COMFIB

Merci beaucoup Excellence. Avec votre autorisation, je voudrais demander à l'honorable TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph de présenter la synthèse du rapport de la Commission des Finances et du Budget à la plénière.

Merci.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°091

Merci monsieur le Président.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Honorables députés ;

Messieurs les ministres et leurs collaborateurs ;

Chers fonctionnaires de l'administration ;

Chers membres de la presse, bonjour.

Excellence, avec votre autorisation, je vais livrer à la plénière la teneur du rapport de la COMFIB.

Le Président

Allez-y.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°091

Merci.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, IVe République, Troisième législature de transition, Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des Finances et du Budget (COMFIB), Rapport n°2024-013/ALT/COMFIB, Dossier n°091 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 9 novembre 2023 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien pour le développement pour le financement de la deuxième phase du projet de construction et d'équipement du Centre hospitalier régional de Manga, Présenté au nom de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) par la député Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO, rapporteur.

(Elle donne lecture dudit rapport)

Fait à Ouagadougou, le 17 mai 2024

Le Vice-président : Drissa SANOGO,

Le Rapporteur : Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO.

Merci.

Le Président

Merci madame le rapporteur. Je passe la parole au président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA

Président de la CAEDS

Merci Excellence.

J'invite l'honorable Marc Bertin GANSORE, à livrer le rapport de la commission à la plénière.

M. Marc Bertin GANSORE

Représentant du rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°091

Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition,
bonjour ;

Bonjour chers collègues députés ;

Bonjour mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Bonjour à l'administration parlementaire ;

Bonjour à vous mesdames et messieurs, agents de la presse.

Monsieur le Président, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et la Sécurité ayant suivi de bout en bout l'examen de ce dossier, je voudrais solliciter votre permission pour vous livrer l'appréciation parce nous nous sommes faits nôtre les résultats de l'ensemble de ce qui a été communiqué ultérieurement.

Appréciation et avis de la commission

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par le député rapporteur, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité estime que la ratification de l'accord de prêt permettra le renforcement :

- des infrastructures et des équipements du CHR, en vue de répondre aux situations d'urgence ;
- de l'offre de service de santé de qualité à Manga ;
- du plateau technique en vue de la transformation du CHR de Manga en CHU-R.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 20 mai 2024

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le Rapporteur : Moussa SAWADOGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Présidente CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député BARRY Moctar Sidiki à bien vouloir présenter la synthèse du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

Moctar Sidiki BARRY

Rapporteur CGSASH pour le dossier n°091 (avis)

Bonjour Excellence Monsieur le Président ;

Bonjour chers membres du gouvernement ;

Chers collègues, chers membres de l'administration parlementaire et chers journalistes.

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais aller directement à l'appréciation et l'avis de la commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'Accord de financement de la deuxième phase du projet permettra de :

- faciliter la transformation du CHR de Manga en CHU-R ;
- contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations des zones couvertes par le projet ;
- renforcer l'offre de service de santé de qualité dans la zone du projet ;

- mettre en place un dispositif adéquat à répondre efficacement aux situations d'urgence et de crises provoquées par des maladies infectieuses émergentes telle que la COVID-19 ;
- renforcer les infrastructures et les équipements du CHU-R, en vue de répondre aux situations d'urgence et de catastrophe ;
- renforcer les structures sanitaires à travers le développement des capacités d'accueil et de gestion des services des maladies infectieuses.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CGSASH recommande fortement au gouvernement une maintenance adéquate des équipements et l'utilisation rationnelle et efficiente des infrastructures sanitaires qui demeurent très coûteux pour le contribuable burkinabè.

Ouagadougou, le 16 mai 2024

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA,
Le Rapporteur : Moctar Sidiki BARRY.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* »

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la COMFIB, affectataire du dossier n°091 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

L'honorable BARRY Moctar Sidiki a la parole.

M. Moctar Sidiki BARRY (GC/PP)

Merci monsieur le Président.

J'ai une question. Le PNDS 2016-2020 prévoyait la transformation des CSPS des chefs-lieux de commune en CMA. Je voudrais savoir si on pouvait avoir le bilan des CSPS transformés en CMA dans nos communes.

Je vous remercie.

Le Président

Honorable KABRE Kalifa !

M. Kalifa KABRE (GC/FVR)

Merci Excellence pour la parole.

Je voulais revenir sur la 1^{ère} et la question 2.

Concernant la question 1, ce sont des inquiétudes, quand on sait bien qu'il y a eu beaucoup de difficultés dans l'exécution de la phase une du projet, les réponses qui ont été données ici au niveau de la première question n'ont pas été totalement satisfaisantes.

J'aurais aimé que le gouvernement puisse dire les mesures qu'ils ont prises pour s'assurer que l'entreprise qui est en charge de la construction va avoir les capacités qu'il faut pour pouvoir respecter les délais contractuels, étant donné qu'il y a eu beaucoup de retard déjà dans l'exécution de ce projet. J'aimerais savoir : quelles sont les mesures qui ont été prises. En lien avec ce que vous avez donné à savoir la faible capacité de l'entreprise et des difficultés, quelles sont les mesures que vous avez prises pour vous assurer que le délai de juin sera vraiment respecté ?

La deuxième question est en lien avec les réalités de terrain. On sait que jusqu'à présent, il y a un conflit qui existe avec les propriétaires terriens par rapport à l'occupation des alentours du CHR. Donc si des échanges francs avec ces occupants actuels, et ceux qui sont autour ne sont pas menés, je crains fort que cela ne ralentisse davantage l'exécution de la phase II de ce projet.

Il y a déjà beaucoup de difficultés, on a été interpellé à plusieurs reprises, je pense que c'est vraiment dès maintenant que les échanges doivent être entamés pour s'assurer qu'il n'y aura pas de blocage parce qu'il y en a déjà, par rapport à la phase II.

Merci beaucoup.

Le Président

Merci.

L'honorable SANGARE Moussa a la parole

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais d'abord féliciter monsieur le Ministre et l'ensemble de son équipe car la construction d'un hôpital est toujours bénéfique pour la population.

Ma première question est adressée à la COMFIB, au niveau de la page 5, deuxième alinéa, concernant le montant du financement en Riyals. Le financement du FSD s'élève à 9 318 380 000 CFA et l'équivalent vous avez dit 63 750 Riyals saoudien, est-ce qu'il n'y a pas un lapsus à ce niveau ?

Maintenant à l'endroit de monsieur le Ministre, mes questions sont en lien avec les nouveaux services qui seront implantés.

D'abord la structure d'interphase qui servira d'interaction entre la médecine traditionnelle et celle moderne. Je ne sais pas si vous pouvez revenir un peu sur cela, puisque selon ma compréhension, est-ce qu'au sein de l'hôpital, il y aura un service traditionnel qui pourra travailler avec des canaris, des peaux d'âne, etc. Je ne comprends pas très bien cette partie. Si tel est le cas, est-ce qu'il ne sera pas mieux de former davantage ces acteurs, de voir peut-être le protocole même d'accord dans ce sens pour ne pas vraiment que cela crée l'effet inverse ?

La deuxième préoccupation c'est toujours les nouveaux services, le centre de traitement occupationnel CTO qui facilitera l'insertion des malades mentaux dans la vie active après leur traitement.

A ce niveau, monsieur le Ministre, est-ce que cela ne serait pas prudent aussi de traiter les malades mentaux que l'hôpital pourra gérer ?

Je me dis généralement la plupart de nos folies dans nos contrées sont liées au problème d'argent (*Rires*). Soit une personne se lève pour aller conclure un pacte avec un fétiche et chaque année on lui demande d'amener un bouc noir, par exemple, et dès que la personne ne peut pas, ou oublie ou refuse de respecter ce pacte, c'est la folie. Est-ce que l'hôpital pourra traiter ces genres de cas ? Ou bien une femme qui se lève aller voir un marabout pour que peut-être l'homme riche du quartier la marie et le marabout lui donne comme remède, d'appeler un génie par exemple. Si cette femme aussi fait cette action et n'arrive pas à supporter la vue du génie, c'est souvent des folies. Est-ce que l'hôpital pourra gérer ces genres de cas, ainsi de suite. Ou bien ceux qui partent peut-être aussi sacrifier leurs pères, leurs mères ou bien leurs enfants. Donc est-ce que toutes ces folies, ne seront pas si dangereuses que l'hôpital ne pourra pas les gérer et après ce sont des problèmes.

Le deuxième volet en lien avec cette question aussi, quelle sera la sécurité du personnel médical face à ces malades mentaux ?

Est-ce que vous avez aussi prévus des mécanismes pour vraiment sécuriser le personnel et aussi la prise en charge de ces malades mentaux sur le plan sécuritaire et sur le plan alimentaire qui sont des cas qui peuvent durer dans le temps.

Je vais terminer par une recommandation monsieur le Ministre, concernant l'implantation des boutiques aux alentours de l'hôpital, je suggère que vous remplacez ce projet par la plantation des arbres et l'aménagement de parkings. Par expérience, généralement les boutiques créent toujours de l'anarchie et les commerçants n'ont pas peur du personnel médical puisqu'ils savent qu'ils ne sont pas des policiers. Aussi, généralement dans nos habitudes, nous aimons nous arrêter au bord de la route pour faire des achats donc forcément, cela va créer à mon avis de l'anarchie.

Donc je suggérerai que vous plantez des arbres et faire des parkings pour les usagers de l'hôpital.

Je vous remercie.

Le Président

L'honorable KOMBASSERE Jean Marie à la parole

M. Jean Marie KOMBASSERE (GC/FDS)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Ma question est toute simple. Je voudrais savoir si parmi les boutiques qui seront construites devant l'hôpital, il est prévu une pharmacie digne de ce nom ?

On sait déjà les difficultés que les accompagnants des malades rencontrent pour honorer les ordonnances surtout en cas d'urgence. Je ne voudrais pas prendre le cas de la ville ici, mais à Ouagadougou souvent c'est difficile malgré la taille de la pharmacie de l'hôpital.

Donc maintenant si on quitte ces grands centres, est-ce que vraiment il est prévu une pharmacie digne de ce nom parmi les boutiques ?

Merci.

Le Président

Merci.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence pour la parole.

J'ai deux préoccupations, qui ont déjà été prises en compte par l'honorable KABRE et l'honorable SANGARE.

Néanmoins monsieur le Ministre, ma question est en lien avec la question n°1 qui parle en fait de la phase une du projet.

Monsieur le Ministre, le 02 juin 2023, vous avez visité le chantier de construction du CHR de Gaoua, il est ressorti que les bâtiments étaient certes inachevés mais des services comme le laboratoire, la médecine interne ainsi que le service de la pédiatrie étaient achevés. Ce qui devait permettre la prise en charge effective des premiers patients du CHR dès les premiers mois de l'année 2024. Donc j'aimerais savoir : est-ce que ces services sont opérationnels aujourd'hui ? Parce que,

Le Président

On parle du CHR de manga, votre question est liée au CHR de manga ?

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Oui, le CHR de manga

Le Président

de Manga ! Vous avez dit Gaoua.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Ah ! Excusez-moi.

Le Président

Ok.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

...c'est le CHR de Manga. Le ministre a visité le CHR de manga et il est dit qu'il y a des services qui étaient achevés et dès les premiers mois de l'année 2024 ces services devaient être opérationnels.

Donc j'aimerais savoir si c'est le cas aujourd'hui ?

Puisque dans la réponse à la question n°1, vous avez dit que l'inauguration prévisionnelle était prévue pour juin 2024. Donc moi je veux savoir en attendant cette inauguration, est-ce que les services que vous avez annoncés lorsque vous êtes allés à manga puisque dès les premiers mois de 2024 ces services devraient être opérationnels.

Est-ce le cas aujourd'hui ou bien ce sera le cas après l'inauguration en juin ? Et puis, maintenez-vous toujours juin 2024 pour cette inauguration, ou pas ?

Ma dernière préoccupation est en lien justement avec les nouveaux services qui seront implantés en l'occurrence le centre de traitement occupationnel dont a fait cas l'honorable SANGARE.

Dans le texte, il est dit que ce service facilitera l'insertion des malades mentaux dans la vie active après leur traitement. Ce qui m'amène à vous poser la question parce que dans le rapport je n'ai pas vu l'existence ou la construction d'un service de psychiatrie au CHR de Manga. Aussi concernant le centre de traitement occupationnel, si je peux avoir certains détails parce que pour pouvoir insérer des malades mentaux dans la vie active, il va falloir d'abord les traiter, il va falloir d'abord qu'ils aient la santé pour qu'on puisse les insérer dans la vie active. Donc si vous pouvez nous donner les détails de ce centre, quels sont les services qui vont constituer le centre ? Est-ce que c'est ce centre qui doit remplacer le service de psychiatrie ?

Voilà, je pense que je suis à la fin, merci monsieur le Président.

Le Président

Merci beaucoup, vous êtes revenue de Gaoua ?

Mme TIENDREBEOGO Marie Angèle KALENZAGA

Oui oui. *(Rires)*

Le Président

D'accord.

Mme TIENDREBEOGO Marie Angèle KALENZAGA

Je suis à Manga.

Le Président

Vous êtes à Manga, merci.
L'honorable TINDANO Yentema Arnaud a la parole.

M. TINDANO Y. Arnaud (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Mes félicitations également à la COMFIB pour la diligence des travaux réalisés.

A la suite des collègues qui ont eu des interventions concernant un certain nombre des travaux d'infrastructures qui vont être réalisés autour de l'hôpital, je vais également m'y aligner. C'est notamment par rapport à la question de la construction des boutiques et par rapport également à la réponse donnée par monsieur le Ministre qui fait état d'une collaboration avec la collectivité territoriale pour la gestion.

Pour moi, il est bien d'aborder la question sur le pan de la possibilité de faire des recettes pour le compte de la collectivité, mais à côté, on ne devrait pas également omettre le fait qu'on parle d'un hôpital et que déjà nos hôpitaux autour desquels il n'y a pas des boutiques, la salubrité n'est pas vraiment au beau fixe.

Et donc rajouter la construction des boutiques autour de notre hôpital, et n'ayant pas vu également les documents graphiques pour parler des plans, on ne sait pas quelle proportion est-ce que ces boutiques seraient construites, je trouve que ce n'est pas vraiment indiqué, c'est un avis personnel, je trouve qu'il est assez osé pour nous de mettre des boutiques autour de l'hôpital au vu de tout ce qui pourrait être engendré comme difficultés liées à la gestion, à la fonctionnalité, un certain nombre de choses qui vont entraver à un moment donné si on ne prend garde le fonctionnement efficient et efficace même de l'hôpital.

A la suite des collègues, c'est de voir la possibilité, nonobstant le fait de ne pas abandonner le projet de construction de ces boutiques, qu'elles ne soient pas incorporées au mur de l'hôpital, à l'enceinte de l'hôpital, et qu'elles puissent être peut-être implantées hors de l'hôpital. C'était un peu ma préoccupation et mon observation.

Je vous remercie.

Le Président

Merci, l'honorable Marc Bertin GANSORE.

M. Marc Bertin GANSORE (GC/OSC)

Monsieur le Président, c'est sans objet.

Le Président

L'honorable David LOMPO.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci Excellence. Je voudrais féliciter la COMFIB pour le travail abattu et également au gouvernement pour avoir pensé à renforcer notre système sanitaire par un CHU-R qui va non seulement former nos médecins mais également gérer la santé de nos populations.

J'ai deux préoccupations pour la COMFIB. J'avais pensé que mon ami aurait vu la question et j'aurais dit sans objet mais ça n'a pas passé. Il s'agit de la réponse 12 qui a été donnée et des chiffres sont apparus dedans et qui sont mal transcrits. Il s'agit de 972 000 041. Si vous prenez cela en lettres, vous allez voir que c'est mal transcrit.

A l'attention de monsieur le Ministre, deux petites questions, qu'est-ce qui bloque l'avis de non objection sur l'acquisition des équipements hospitaliers ? A ce jour est-ce que l'obstacle demeure toujours ou bien ça a été déjà levé ?

J'ai suivi avec attention les préoccupations autour de l'espace occupationnel qui a été proposé pour gérer les questions de la réinsertion sociale des malades mentaux, je dirais que c'est une innovation dans notre système de santé et je crois que le ministère est à féliciter par rapport à cela.

Ce qui reste, c'est une suggestion, c'est d'anticiper la formation des spécialistes en ergothérapie pour que cet espace soit véritablement utile, pour que ce soit des spécialistes qui encadrent ceux qui vont bénéficier de ce service.

Donc voilà, Excellence Monsieur le Président, l'essentiel de ce que j'avais comme préoccupations.

Je vous remercie.

Le Président

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la commission des Finances et du Budget pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président vous avez la parole.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°091*

Merci Excellence.

Je pense que la COMFIB a eu deux questions. La première question est relative au montant au niveau de la page 5. Effectivement, c'est une erreur, le bon montant c'est 63 750 000 Riyals.

Pour la question 12 également, c'est la même chose il y a le 100 qui a sauté.

Merci

M. Moussa NOMBO*Président de la COMFIB*

Excellence, c'était essentiellement ces deux lapsus calamis qui ont été soulignés à l'attention de la commission.

Merci.

Le Président

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB. Je saisis l'occasion également pour féliciter et remercier les membres des deux autres commissions saisies pour avis.

Je donne à présent la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU*Ministre de la Santé et de l'hygiène publique*

Merci Excellence, merci honorables députés pour les pertinentes questions qui nous ont été posées mais aussi les pertinentes suggestions qui nous ont été faites que nous allons évidemment prendre en compte.

Ceci étant, si vous en convenez, je vais apporter quelques éléments de réponse aux questions qui nous ont été posées.

La première question est relative au bilan de la transformation du projet de transformation des CSPS chef-lieu de commune en CM, qu'en est-il ? Combien de CSPS ont été effectivement transformés en CM ? Je dois dire que c'est un projet qui a été clôturé avec un bilan très mitigé. Un bilan très mitigé parce qu'à la fin du projet nous avons pu effectivement transformer 46 CSPS chef-lieu de commune en CM et qui fonctionnent actuellement.

Cependant, nous avons encore 16 qui ont été transformés sur le plan des infrastructures mais qui sont encore en attente d'équipements, cela est pris en compte dans notre plan d'équipement au niveau du ministère.

Donc si on fait le point, nous en sommes à une soixantaine de CSPS chef-lieu de commune qui auront été transformés en CM. Et vous conviendrez avec moi que cela est bien loin du dénominateur d'environ 350 communes si on peut parler comme ça.

Un des gros problèmes que nous avons eu avec ce projet, on va dire l'estimation financière du projet ; le coût de transformation d'un CSPS chef-lieu de commune en CM n'a pas été très bien appréhendé. Pour faire court, l'étude de faisabilité de la mise en œuvre du projet n'a pas été suffisamment robuste comme malheureusement nous en avons quelque peu l'habitude, je dois le confesser devant l'ALT pour un certain nombre de projets qui avaient été financés sur budget de l'Etat.

Donc c'est vraiment un point que nous sommes en train de regarder, c'est un projet qui est structurant parce que si évidemment à l'échelle d'une commune vous arrivez à transformer les CSPS en centre médical, à y affecter des médecins, à y affecter des sages-femmes en effectif suffisant des infirmiers et à y mettre en place un laboratoire avec au moins un technologiste-biomédical, cela relève vraiment le plateau technique et cela peut contribuer à améliorer les grands indicateurs de santé. Donc c'est un projet pour lequel nous sommes à la recherche de financement et en collaboration avec le Bureau national des grands travaux qui nous aide à trouver des ressources pour financer ce projet. Nous espérons pouvoir le remettre en scène.

Pour ce qui concerne la question relative à l'insuffisance des capacités des entreprises, quelles mesures ont été prises pour gérer cela ?

Je dois dire que c'est vrai que ce projet malheureusement est mis en œuvre avec beaucoup de difficultés, des entreprises dont les capacités sont celles que nous connaissons, elles ne sont pas très robustes, elles n'arrivent pas à absorber en fait des chocs comme par exemple le choc de la COVID où beaucoup d'entreprises en fait ont connu des problèmes et donc dès les

premiers chocs ces entreprises ont commencé vraiment à s'essouffler. Et pour pallier cela, nous avons activé le Fonds saoudien pour qu'il puisse payer les différents décomptes qui n'étaient pas payés et là, c'est un apurement qui a été enfin réalisé ce mois de mai 2024.

Pour le Fonds saoudien, nous avons beaucoup discuté, nous avons dit qu'on ne peut pas faire 12 mois à répondre à une demande d'avis de non objection. C'est 12 mois vraiment qui ont malheureusement déteint sur le calendrier d'exécution des travaux. Mais au moment où je vous parle, ces décomptes ont été payés en mai 2024. Cependant, pour les équipements on avait encore des soucis parce qu'au niveau de la signature des contrats, les techniciens nous avaient relevé le fait qu'on avait encore un décalage entre ce qui avait été retenu par les techniciens et ce qui avait été visé par le Fonds saoudien et pas plus tard qu'il y a 10 jours de cela, discutant avec l'ambassadeur, je disais que nous avons encore des difficultés et qu'il fallait que véritablement on règle cela pour qu'au niveau des équipements, nous puissions aller de l'avant.

Je voudrais aussi mentionner le fait que l'unité de gestion du projet a tout fait pour anticiper. Quand on a compris qu'avec le Fonds saoudien ça prenait beaucoup de temps et que cela impactait le calendrier d'exécution en fait du projet, nous avons très vite essayé de basculer sur la contrepartie nationale, activer les ressources qui étaient prévues pour l'acquisition des équipements pour que nous puissions avancer. Donc cela a permis j'allais dire de mitiger les grandes conséquences mais évidemment cela n'a pas pu gérer tout le problème.

L'autre mesure qui a été mise en place, c'est évidemment aussi de faire un suivi rigoureux en secouant, en allant sur le terrain. L'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA l'a dit, nous étions sur le terrain en juin 2023. Il y a de cela 3 semaines nous étions encore à Manga. Donc nous avons essayé de faire un suivi rapproché pour mettre la pression sur les entreprises, pour comprendre davantage quels sont leurs problèmes. Et comme finalement on avait compris qu'elles avaient des soucis avec leurs banques, de retour sur Ouaga nous avons entrepris de rencontrer les différentes banques.

Donc Wend Kuni Bank International, nous avons rencontré l'équipe de direction de cette banque et nous avons discuté et cela a permis véritablement à cette banque de relancer son accompagnement à l'entreprise qui travaille avec elle.

Nous avons rencontré le Directeur général de la Bank of Africa (BOA) et là je voudrais être très clair et très transparent.

Nous nous sommes rendu compte que souvent les entreprises ne disent pas toute la vérité. Lorsque nous avons discuté avec BOA, on a compris que l'entreprise en charge des équipements, ce qu'elle nous a dit n'était pas du tout cela. Son dossier de crédit n'était même pas encore monté. Quand elle nous disait sur le terrain que c'est la banque qui a en charge de faire les transactions financières et tout, on a dit bon, on va aller à la rencontre des banques pour leur parler et voir un peu comment elle peut vous accompagner ; on s'est rendu compte que toute la vérité ne nous avait pas été dite. C'est donc un peu ces actions de suivi, d'accompagnement que nous avons essayé de mettre en place et que nous essayons encore une fois de suivre.

L'autre action qui a été mise en place, c'est la révision des prix parce qu'en discutant en fait avec les entreprises, avec la pandémie à COVID-19 qui était passée par là, les entreprises ont estimé qu'après il y avait eu une inflation et qu'il fallait qu'on révisé les prix. Donc dans les discussions, on a fini après une analyse approfondie, par accéder à leur requête et il fallait environ 1 100 000 000 FCFA pour la révision des prix pour prendre cela en charge. Et donc l'unité de gestion du projet a pu dégager sur son budget, environ 500 000 000 si j'ai bonne souvenance, et le budget du ministère de la santé nous sommes en train de réaménager pour transférer le reliquat soit environ 600 000 000 pour qu'on puisse accompagner les entreprises afin qu'elles puissent aller jusqu'au bout pour ce qui concerne les équipements et les infrastructures.

Voici donc un certain nombre de mesures qui ont été mises en place pour pouvoir accompagner la mise en œuvre du projet.

Pour la question relative à la gestion des propriétaires terriens, je dois dire que sur ce plan, on a essayé de traiter les différentes questions. Au moment où je vous parle, je n'ai pas connaissance de problème lié à l'occupation des terres. C'est vrai qu'entre temps on avait eu quelques soubresauts, mais avec l'appui de madame le gouverneur de région et de ses équipes techniques dans le cadre d'un dialogue fécond, on a pu bien lever ces difficultés.

Et donc pour la phase 2, c'est essentiellement des travaux qui vont avoir lieu essentiellement à l'intérieur du CHR. Mais nous pensons que c'est une question qui est très pertinente et qui peut être permanente, c'est important que nous continuions à regarder cela.

Alors la structure d'interface médecine traditionnelle, médecine moderne. Dans la politique du ministère c'est vraiment de travailler à faire la promotion de la médecine traditionnelle. Et cela rentre en droite ligne aussi de la vision du gouvernement. Il est important que nous repartions vers nos sources que nous puissions vraiment valoriser ce que nous avons, tout un processus d'évidence ethno-médical et cela permet aux techniciens, aux scientifiques de passer vraiment en revue, un certain nombre d'étapes avant de pouvoir s'assurer qu'effectivement ce remède pourrait effectivement être efficace et d'une innocuité pour les patients. Donc nous sommes dans un processus d'intégration de la médecine traditionnelle avec la médecine moderne mais en prenant vraiment des garde-fous, nous savons qu'il y a des situations que nous ne pouvons pas gérer.

Pour le centre de traitement occupationnel, il s'agit d'une innovation et pour nous c'est important d'aller au-delà du service classique de psychiatrie et de pouvoir mettre en place un centre avec des spécialistes en ergothérapie comme l'a si bien dit l'honorable LOMPO qui pourrait vous en dire davantage parce que j'ai bien compris que c'est un spécialiste de la question. Mais pour nous, le centre de traitement occupationnel vient compléter ce qu'on fait en psychiatrie pour la prise en charge des malades mentaux.

Pour la sécurité des agents de santé, c'est vrai que c'est une question qui est prégnante, on a vu effectivement ces cas malheureux d'agressions d'agents de santé qui ont eu lieu sur le terrain. Et donc nous sommes en train de mettre en place un certain nombre d'actions en termes de vidéosurveillance, en termes de mesures physiques de barrières, mais aussi des mesures du genre à rendre disponible tout ce qu'on a comme produit de santé. Aussi des mesures de renforcement du dialogue entre les patients et les professionnels de santé, on pense qu'en mettant en œuvre tout cela et en sensibilisant les populations, on devrait certainement arriver à endiguer ce problème qui est réel que nous sommes en train de régler.

Pour les boutiques, plusieurs honorables sont revenus sur la question. Je vois que cela ne fait pas le consensus encore moins l'unanimité. En fait l'idée est venue tout simplement de ce que nous constatons dès que vous mettez en place une infrastructure sociale, très rapidement autour il y a des boutiques qui viennent s'installer et souvent de façon anarchique. Donc on s'est dit : prenons peut-être les devants nous-mêmes en aménageant et en mettant en place ces boutiques qui permettent quoi qu'on dise, d'alimenter les accompagnants de malades et même les malades en certains produits.

L'idée est juste venue comme ça et on s'est dit on va prendre les devants en mettant en place ces boutiques. Et comme on l'a dit dans l'exposé des motifs, on a vraiment essayé d'étudier, ne pas mettre les boutiques vraiment coller aux murs du CHR, donc on décale un peu et en même temps ces boutiques aussi. En réalité c'est comme si elles sont à mi-chemin entre le mur de clôture du CHR et la voie qui passe devant de telle sorte qu'il n'y ait pas de nuisance, qu'on puisse contrôler les nuisances qui pourraient survenir au niveau de l'hôpital et en même temps qu'il puisse y avoir une certaine sécurité vis-à-vis de la voie principale.

Donc c'est un peu cela, mais nous promettons de bien regarder encore la question parce qu'à la lumière de ce que nous avons entendu, c'est vraiment des observations pertinentes qui méritent que nous regardions cela davantage avec vos pertinentes contributions, avec les collectivités territoriales pour ne pas faire des choses qui finalement créeraient plus de problèmes.

Nous prenons bonne note de ce qu'il faut évidemment travailler à planter des arbres. Un hôpital, c'est aussi et avant tout un espace où on doit avoir un cadre de vie assez sain. Donc c'est très pertinent et nous prenons cela en compte.

Est-ce qu'il est prévu une pharmacie digne de ce nom au niveau des boutiques ? Je dirais non, nous n'avons pas prévu qu'on mette en place une pharmacie en face ou à côté. Du reste, normalement la réglementation ne l'autorise pas. Que vous veniez mettre une pharmacie nez à nez avec une formation sanitaire, normalement la réglementation ne l'autorise pas et je vais être très modeste, sous réserve d'un changement qui m'est passé inaperçu, la réglementation ne l'autorise pas. C'est à la limite anticoncurrentiel que vous vous veniez mettre votre pharmacie, nez à nez avec l'hôpital parce que vous captez en réalité tous les malades qui sortent de l'hôpital pourquoi pas l'autre ? Nous n'avons pas prévu cela.

Mais pour être plus pragmatique dans la réponse à votre question, pour l'hôpital de Manga, on a prévu ce que nous appelons la pharmacie hospitalière. Ce bâtiment est même déjà prêt et même que les équipements de la pharmacie hospitalière sont déjà livrés.

La pharmacie hospitalière, c'est quoi ? C'est de faire en sorte que les médicaments qui sont d'usage hospitalier puissent être disponibles au niveau de l'hôpital. Et qu'on puisse faire ce qu'on appelle la dispensation individuelle nominative au lit du malade. Donc, par exemple pour un patient qui fait une pneumopathie, une infection pulmonaire, au lieu de lui prescrire 2 boîtes d'un antibiotique X qu'il va prendre 2 gélules deux fois par jour,

normalement peut-être pendant 6 jours, ça vous ressort en 24 gélules. Vous lui prescrivez une boîte de 40 gélules et quand il finira ses 24 gélules, les 16 qui restent qu'est-ce qu'il en fait ? C'est du gaspillage à un niveau individuel et à un niveau macro.

Donc, la dispensation individuelle nominative au lit du malade, c'est de prescrire au patient, ce dont il a besoin pour guérir.

Ce patient qui fait une infection pulmonaire, s'il a besoin de 2 gélules deux fois pendant 6 jours, 24 gélules, c'est cela qu'on va lui donner et en même temps on fera une prise supervisée. Si c'est à 8 heures qu'il doit prendre ses 2 gélules, l'infirmier/infirmière arrive à 8 heures et s'assure qu'il a ses 2 gélules et il les prend. Donc vous voyez, on est très efficace, donc ce système la pharmacie hospitalière avec sa composante dispensation individuelle nominative au lit du malade c'est prévu en fait sur Manga. Et pour être complet sur la question, nous avons prévu à l'échelle du ministère de mettre en place enfin ce que nous appelons la pharmacie centrale des hôpitaux et dans les tous prochains mois, cela sera enfin opérationnalisé.

Vous savez tous, honorables, que parfois on a des malades qui souffrent de telle pathologie mais on dit qu'il n'y a pas de médicament, on dit que c'est un médicament hospitalier, c'est par exemple un anticancéreux mais il y a peut-être telle ou telle pharmacie où on peut en avoir et alors que ce sont des médicaments hospitaliers.

Donc nous sommes en train de travailler à faire en sorte qu'au niveau de la CAMEG, il y ait une branche, une division de la pharmacie centrale des hôpitaux qui va pouvoir commander des médicaments spécifiques pour les hôpitaux, qui va les mettre à la disposition des hôpitaux et cela va éviter que par exemple sur Manga, l'exemple qui a été pris que les malades n'aillent se retrouver devant des officines à rechercher des médicaments qui auraient dû leur être délivrés au niveau de l'hôpital.

Je m'excuse d'avoir été long sur la question mais je voudrais en même temps profiter pour parler de la pharmacie centrale des hôpitaux et la pharmacie hospitalière comme étant des perspectives très prochaines qui vont être mises en œuvre.

Est-ce que les services qui avaient été annoncés fonctionnels en juin 2023 et qui devaient être ouverts en début 2024, sont terminés ? Oui, ces services sont prêts, sur le plan des infrastructures, comme on l'avait dit, ce sont des services qui sont prêts, maintenant, il manquait les équipements, certains équipements sont en train d'être livrés. Et comme je le disais tout à l'heure la grosse difficulté qu'on a actuellement, c'est vraiment l'autre partie

des équipements, donc nous sommes en train de faire le point sinon on a des services qui sont déjà prêts. Il y a de cela 3 semaines lorsque nous sommes allés, on s'est rendu compte que ces services sont déjà prêts certains équipements étaient en train d'être installés.

Est-ce que nous maintenons toujours juin 2024 ? Pour nous, c'est impérieux de rendre fonctionnelle ne serait-ce qu'une partie de ce CHR en juin 2024. C'est pour cela justement que nous faisons les sorties terrain, c'est pour cela que nous avons pris sur nous d'aller vers les banquiers pour leur dire qu'il faut qu'elles acceptent de continuer d'accompagner les entreprises malgré les insuffisances ; nous travaillons d'arrache pieds. Mais c'est vrai que juin 2024 on ne pourra probablement pas tout finir comme on l'aurait souhaité, mais cet hôpital en juin 2024 déjà peut commencer à fonctionner et on y travaille au bonheur des populations de la région du Centre Sud qui, je rappelle constitue la seule région administrative de notre pays à ne pas disposer d'un hôpital régional.

Qu'est-ce qui bloque l'avis de non objection sur l'acquisition des équipements hospitaliers, je pense que j'en ai parlé.

Voilà, je pense avoir un peu fait le tour des différentes questions, Excellence Monsieur le Président, honorables députés mais de toute façon nous restons encore à votre disposition, s'il y a d'autres questions ou alors des éclairages que nous devrions apporter.

Merci Excellence.

Le Président

Je remercie le gouvernement. Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°091.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi. Y'a-t-il des observations ?

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°091

Merci Excellence.

Les amendements sont en gras et en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Les visas. Y'a-t-il des observations ?

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°091

Merci Excellence.

Oui, au niveau des visas, il y a des amendements qui sont répertoriés en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Yaya KARAMBIRI

Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 67 votants.

Le Président

Merci.

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°091

Merci Excellence.

Nous avons un amendement de l'article 1 répertorié en note de bas de page. Deux amendements plutôt.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

Mme Anne Marie Joseph TRAORE/ILBOUDO

Rapporteur COMFIB pour le dossier n°091

Merci Excellence.

Il y a un amendement répertorié en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°091.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)

L'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 28 mai 2024 à 9 heures. Elle sera consacrée à l'examen de trois projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. (*Coup du maillet*)

-Il est 12 heures 07 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 23 mai 2024.***

The seal is circular with a blue border. The text 'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION' is written along the top inner edge, and 'BURKINA FASO' is written along the bottom inner edge. In the center, the words 'Le Président' are written in blue ink. A blue ink signature is written over the seal, and a blue ink flourish extends to the right.
Le Président de séance
Dr. Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke.
Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire